

plir consciencieusement et saintement nos devoirs. Sans cet enseignement, toute culture des intelligences sera malsaine. Des jeunes gens affranchis de la crainte de Dieu ne pourront supporter aucune des règles d'où dépend l'honnêteté de la vie ; ne sachant rien refuser à leurs passions, ils seront entraînés à jeter le trouble dans l'Etat.

Nous avons à considérer maintenant toutes ces choses, très salutaires et très vraies, qui sont relatives à la société civile et à l'échange réciproque des droits et des devoirs entre la puissance spirituelle et le pouvoir politique.

En effet, de même qu'il y a sur terre deux grandes sociétés, l'une, la société civile, dont le but prochain est de procurer au genre humain les biens temporels et terrestres ; l'autre, la société religieuse, dont le but est de conduire les hommes à cette félicité véritable, céleste et éternelle, pour laquelle nous sommes créés, ainsi il existe deux puissances, toutes deux obéissant à la loi éternelle et naturelle, et, dans les choses qui sont contenues dans l'ordre et dans l'obéissance propre de chacune d'elles, ne prenant conseil que d'elles-mêmes.

Mais toutes les fois qu'il faut constituer quelque chose d'une nature telle que chacune des deux puissances peut, à bon droit, par des causes diverses et d'une manière différente, prétendre intervenir, l'accord des deux puissances est nécessaire et favorable au bien public. Si cet accord est rompu, la condition des choses sera nécessairement douteuse et instable, et, par suite, il ne pourra exister de tranquillité ni pour l'Eglise, ni pour la société civile.

Alors donc qu'il a été établi publiquement des conventions précises entre la puissance spirituelle et la puissance civile, s'il importe surtout à la justice que la concorde demeure entière, cela importe égale-